
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 mai 2018 à 18 h 30**

3510, chemin de la Côte-des-Neiges, salle L'Ermitage

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseiller du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
M. Richard Ryan, Conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

ABSENCES :

Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs et du Greffe
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture des Sports des Loisirs et du développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec les citoyens
Mme Martine Dubuc, commandante du poste 12 du Service de police
M. Simon Durocher, inspecteur du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 82, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1670-1672, rue Saint-Denis : Aucune intervention
 - 1501, rue De Bleury (Balmoral) : Aucune intervention
 - 2525, rue de Rouen : Aucune intervention
-

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 2202, rue Bercy : Intervention de monsieur Querry
- 3501, rue Peel : Aucune intervention
- 2525, rue de Rouen : Aucune intervention
- 3410, rue Peel : Intervention de monsieur Querry

10.04 - CA18 240222

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mai 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Thomas Etchecopar

- Place du marché Frontenac – Plan de déplacement local

Monsieur Lucien Landry

- Devoir de mémoire

Monsieur Bernard Sanchez

- Gouvernance de Ville-Marie

Monsieur Gaétan Auger

- Projet Résonance

Monsieur André Querry

- Projet Bourbon

CA18 240223

Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 19 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237019

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Jerry Bull
- Clôture pour jardin communautaire Versailles

Madame Melissa Caro
- AirBNB

Monsieur Éric Michaud
- Consultation sur les résidences de tourisme

Monsieur Christophe Malaterre
- Niveau et fréquence du bruit

Madame Catherine Provost
- Sécurité sur Victor Hugo

M. Patrick Chenel
- AirBNB

Monsieur Domenico Albanese
- Accessibilité universelle
- Un parc dans Peter McGill

M. Gabriel Di Pasqua
- Stimuler l'économie locale
- Communauté anglophone

CA18 240224

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 19 h 50, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

10.05
1185237019

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Thérèse Bouchez
- Piscine au brome dans Peter-McGill

Monsieur Yves Chartrand
- Sécurité des piétons et cyclistes dans Sainte-Marie

Madame Claire Adamson
- Taxe sur les voitures

Monsieur Jacques Larin
- Remerciements à la mairesse
- Affichage des menus

M. Robert Hajaly
- Création d'un petit parc
- Jardin Domtar

M. Alfa Diakité
- Quartier des spectacles

Madame Alexandra Grenier
- Sécurité sur Victor Hugo

Monsieur Christian Murphy
- Projet STM
- Stations Bixi sur trottoir

Madame Caroline Delaney
- Stationnement de Montréal

- Jardin Domtar

Madame Boucher

- Subventions rénovations

10.06 - Période de questions des membres du conseil

- Aucune question

CA18 240225

Réunion, pour étude et adoption d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De réunir pour études et adoption les points 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité

CA18 240226

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.07
1185237025

CA18 240227

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 avril 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.08
1185237029

CA18 240228

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 1^{er} mai 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 1^{er} mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.09
1185237030

CA18 240229

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 1^{er} mai 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 1^{er} mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.10
1185237031

CA18 240230

Réunion, pour étude et adoption d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De réunir pour études et adoption les points 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240231

Modifier la résolution CA17 240448 afin d'approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal et François Xavier Gaudreault modifient la date du début et de la fin du bail, soit du 1^{er} août 2018 et se terminant le 31 juillet 2027, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail, d'approuver la convention de modification de sous-bail par lequel la Ville de Montréal et l'organisme le Centre Récréatif Poupart inc., modifient la date du début et de la fin du bail soit du 1^{er} août 2018 et se terminant le 31 juillet 2027 le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de sous-bail et d'autoriser la dépense additionnelle de 122 536,91 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement payables à François Xavier Gaudreault

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240448 adoptée à sa séance du 12 septembre 2017 le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de François Xavier Gaudreault à compter du 1er mars 2018, un local d'une superficie de 4 798,07 pi² situé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires, pour un loyer total de 752 027,66 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail et le projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme le Centre Récréatif Poupart inc., à compter du 1er mars 2018, un local d'une superficie de 4 798,07 pi² situé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail;

Attendu que le coût des améliorations locatives s'avère supérieur au montant prévu à la résolution CA17 240448 :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal et François Xavier Gaudreault modifient la date du début et de la fin du bail soit : à compter du 1^{er} août 2018 et se terminant le 31 juillet 2027, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification bail;

D'approuver la convention de modification de sous-bail par lequel la Ville de Montréal et l'organisme le Centre Récréatif Poupart inc. modifient la date du début et de la fin du bail soit : à compter du 1^{er} août 2018 et se terminant le 31 juillet 2027, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de sous-bail;

D'autoriser une dépense additionnelle de 122 536,91 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement payables à François Xavier Gaudreault;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01
1174069013

CA18 240232

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2019, avec le Comité logement Ville-Marie et accorder une contribution de 20 000 \$ pour un projet d'information et de sensibilisation afin de favoriser l'accès au logement pour les familles à faible ou modeste revenu

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2019, avec le Comité logement Ville-Marie pour un projet d'information et de sensibilisation afin de favoriser l'accès au logement pour les familles à faible ou modeste revenu;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02
1185179004

CA18 240233

Approuver la convention, se terminant le 25 septembre 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation de différents projets, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole et accorder une contribution de 40 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 25 septembre 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation de différents projets, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 40 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03
1175179009

CA18 240234

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2019, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour un projet en sécurité urbaine et accorder une contribution totale de 23 712 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2019, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour la réalisation du Projet sur la sécurité dans les milieux de vie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 23 712 \$;

D'imputer cette dépense totale conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04
1183405002

CA18 240235

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2018, avec différents organismes pour la réalisation de projets de murales PAM 2018, volet 2 pour la saison 2018 et accorder une contribution totale de 73 932 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver les conventions avec MU, Festival Montréal en arts, Société écocitoyenne de Montréal (SÈM) pour la réalisation de projets de murales pour l'année 2018;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 52 500 \$ au MU;
- 16 197 \$ à la Société Écocitoyenne de Montréal (SÈM);
- 5 235 \$ au Festival Montréal en Arts;

D'imputer cette dépense totale de 73 932 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1186890015

CA18 240236

Approuver la convention et accorder un contrat de 223 511,40 \$ à WSP Canada inc. pour la fourniture des services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 223 511,40 \$ (appel d'offres public VMP-18-012 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 223 511,40 \$ pour la fourniture des services professionnels en ingénierie, pour la surveillance des travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie – (appel d'offres public VMP-18-012 - 2 soumissionnaires);

D'approuver la convention avec WSP Canada inc.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à WSP Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 223 511,40 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06
1184657003

CA18 240237

Accorder un contrat de 1 205 634,32 \$ à Paysagiste Promovert inc. pour effectuer les travaux d'aménagement du parc Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 1 355 134,32 \$ (appel d'offres public VMP-18-005 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 1 355 134,32 \$ pour l'aménagement du parc Saint-Jacques (appel d'offres public VMP-18-005 – 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Paysagiste Promovert inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 1 205 634,32 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07
1186164002

CA18 240238

Approuver, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 prolongé, la convention avec Art souterrain pour la réalisation de Vitrine sur l'Art et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 28 000 \$ pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec Art souterrain pour la réalisation de Vitrine sur l'Art dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 prolongé;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 28 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08
1180318015

CA18 240239

Approuver les conventions avec quatre organismes en itinérance dans le cadre du programme de financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal et du fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement pour des activités se déroulant en 2018-2019 et accorder une contribution totale de 442 215,20 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver les conventions, pour des activités se déroulant en 2018-2019, avec quatre organismes en itinérance dans le cadre du programme de financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal et du fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 106 726 \$ à l'Accueil Bonneau inc.;
- 21 525,52 \$ à Action-Réinsertion (Sac à dos);
- 115 966 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 197 997,68 \$ à la Société de développement social;

D'imputer cette dépense totale 442 215,20 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09
1185179003

CA18 240240

Approuver la convention, pour une durée de 5 mois, avec Spectre de rue inc. pour l'accompagnement du projet des toilettes urbaines lors de la période de rodage et accorder une contribution de 64 224,00 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention avec Spectre de rue inc. pour l'accompagnement du projet des toilettes urbaines lors de la période de rodage soit les 5 premiers mois de la mise en service;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 64 224 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10
1180225001

CA18 240241

Réunion, pour étude et adoption d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De réunir pour études et adoption les points 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240242

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2021, avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal pour la location de ses plateaux sportifs, autoriser une dépense maximale de 100 892,29 \$ pour l'année 2018, prévoir les sommes requises au budget pour les années 2019, 2020, 2021 et autoriser une dépense maximale de 605 353,72 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2021, avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal pour la location de ses plateaux sportifs, pour une dépense maximale de 605 353,72 \$;

D'autoriser, à cette fin, pour l'année 2018, à même le budget de fonctionnement, une dépense maximale de 100 892,29 \$;

De prévoir un montant de 201 784,57 \$ pour les années 2019, 2020 et un montant de 100 892,28 \$ pour l'année 2021;

D'imputer cette dépense totale de 605 353,72 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11
1184951002

CA18 240243

Approuver, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2018, la convention avec la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture (SPDAC), se terminant le 31 décembre 2018, pour la réalisation de l'événement MTL en Arts et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 25 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture (SPDAC) pour la réalisation de l'évènement MTL en Arts;

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12
1180318013

CA18 240244

Adopter une résolution ayant pour effet de retirer du domaine public et fermer comme parc local un terrain, connu et désigné comme une partie du lot 6 070 709 du cadastre du Québec, situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De fermer et de retirer du domaine public une partie du lot 6 070 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière.

Adoptée à l'unanimité.

20.13
1186037004

CA18 240245

Approuver un projet d'acte par lequel 9350-3530 Québec inc., 9350-3423 Québec inc., 9350-3480 Québec inc. et Société en commandite 2300 Tupper Tour 3 cèdent à la Ville de Montréal une servitude d'aménagement d'un parc à des fins publiques, dont l'assiette volumétrique d'une superficie au sol de 543,8 m² est située du côté ouest de la rue du Sussex, au sud de la rue Tupper, dans l'arrondissement de Ville-Marie, laquelle affecte une partie des lots 6 022 781 et le lot 6 022 784 du cadastre du Québec, et ce, sans contrepartie financière

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver un projet d'acte par lequel 9350-3530 Québec inc., 9350-3423 Québec inc., 9350-3480 Québec inc. et Société en commandite 2300 Tupper Tour 3 créent en faveur de la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'aménagement à des fins publiques, dont l'assiette, contenant une superficie au sol de 543,8 m², est située du côté ouest de la rue du Sussex, au nord de la rue Tupper, dans l'arrondissement de Ville-Marie et affecte, à titre de fonds servant, une partie des lots 6 022 781 et 6 022 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans contrepartie monétaire et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

Ladite servitude devant être consentie par tout propriétaire en titre du fonds servant au moment de la signature du projet d'acte.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.14
1171368008

CA18 240246

Approuver la convention avec la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la réalisation de la promotion commerciale « La Ste-Catherine célèbre » dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2018 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 50 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la réalisation de la promotion commerciale « La Sainte-Catherine célèbre les Arts de la rue » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2018;

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 50 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15
1180318012

CA18 240247

Modifier la résolution CA17 240250 afin d'accorder une contribution additionnelle individuelle de 16 380 \$ pour trois organismes pour la période 2018-2019, dans le cadre du Fonds québécois des initiatives sociales des Alliances pour la solidarité représentant une contribution additionnelle totale de 49 140 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240250 adoptée à sa séance du 9 mai 2017, approuvé les conventions intervenues avec trois organismes conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

Attendu que la contribution de la ville qui est accordée dans le cadre du Fonds québécois des initiatives sociales des Alliances pour la solidarité (entente administrative Ville-MTESS) est reconduite uniquement pour l'année 2018-2019 :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De modifier la résolution CA17 240250 et d'approuver les projets de convention, se terminant le 31 mars 2019, intervenus avec ces trois organismes;

D'accorder une contribution additionnelle individuelle de 16 380 \$ pour trois organismes pour la période 2018-2019, dans le cadre du Fonds québécois des initiatives sociales des Alliances pour la solidarité, pour une contribution additionnelle totale de 49 140 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16
1175179004

CA18 240248

Approuver la convention avec la Société de développement commercial Quartier latin pour la réalisation de son Plan d'action 2018, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 180 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial Quartier latin pour la réalisation de son Plan d'action 2018, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 prolongé;

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 180 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1180318010

CA18 240249

Approuver les conventions avec 19 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2018 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 206 500 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver les conventions avec 19 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2018;

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 300 \$ à l'Atelier Celadon;
- 5 000 \$ aux Casteliers;
- 13 000 \$ à l'Écomusée du fier monde;
- 27 000 \$ aux Escales improbables de Montréal (Les) (Volet I et II);
- 23 000 \$ à Espace libre (Volet I et II);
- 9 500 \$ à la Fondation métropolis bleu;
- 7 500 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 10 000 \$ au MU;
- 10 000 \$ au Musée du Château Ramezay;
- 9 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain;
- 5 000 \$ aux Productions Funambules Médias (Les);
- 6 000 \$ au Regroupement des musiciens du Métro de Montréal (RMMM);
- 5 000 \$ à La Ruée;
- 10 000 \$ à la Société de musique contemporaine du Québec;
- 5 000 \$ au Sentier Urbain;
- 9 000 \$ au Studio de musique ancienne de Montréal (SMAM);
- 8 200 \$ au Théâtre de la botte trouée;
- 23 000 \$ aux Voies culturelles des Faubourgs (Volet I et II);
- 18 000 \$ à Les 7 doigts de la main;

D'imputer cette dépense totale de 206 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18
1186673004

CA18 240250

Résilier le contrat signé entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Ville-Marie et B3 inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour les aménagements transitoires du secteur Champs-de-Mars (appel d'offres sur invitation VMI 17-020 - 1 soumissionnaire), après avoir acquitté les honoraires pour les services rendus en date du 8 mai 2018, au montant de 25 045,75 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240642 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, approuvé la convention et accordé un contrat de services professionnels de 94 209, 37 \$ à B3 inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour les aménagements transitoires du secteur Champs-de-Mars (appel d'offres sur invitation VMI-17-020 - 1 soumissionnaire);

Attendu qu'un appel d'offres pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour les aménagements transitoires du secteur Champs-de-Mars a été lancé antérieurement, et dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 novembre 2017;

Attendu que les prix obtenus ont été supérieurs à ceux du budget prévu pour ce projet :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De résilier le contrat accordé à B3 inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour les aménagements transitoires du secteur Champs-de-Mars;

De se prévaloir des articles 11 et 12 des clauses administratives générales du cahier des charges;

D'acquitter les honoraires pour les services rendus en date du 8 mai 2018, au montant de 25 045, 75 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19
1176164005

CA18 240251

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 200 \$ au Théâtre Le Clou

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 200 \$ au Théâtre Le Clou;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20

1186673013

CA18 240252

Réunion, pour étude et adoption d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De réunir pour études et adoption les points 20.21 à 20.30.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240253

Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2018, avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal pour le projet de camp de jour et favoriser l'accès à ce programme pour les familles à faible ou modeste revenu et accorder une contribution totale de 13 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2018, avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal pour un projet de camp de jour estival et l'accessibilité des tarifs d'inscription aux familles à faible ou modeste revenu;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 13 000 \$ dans le cadre du programme camp de jour;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21
1180173002

CA18 240254

Approuver le contrat de services, se terminant au plus tard le 30 avril 2019, avec les YMCA du Québec - Centre communautaire et sportif YMCA Guy-Favreau pour la location de ses plateaux sportifs et autoriser une dépense maximale de 69 600 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver le contrat de services, se terminant au plus tard le 30 avril 2019, avec le YMCA Guy-Favreau pour la location de ses plateaux sportifs, pour un montant de 69 600 \$;

D'autoriser, à cette fin, pour l'année 2018, à même le budget de fonctionnement, une dépense maximale de 46 400 \$;

De prévoir un montant de 23 200 \$ pour l'année 2019;

D'imputer cette dépense totale de 69 600 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22
1184951003

CA18 240255

Accorder un contrat de 445 057,73 \$ à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour effectuer les travaux de réaménagement du parc Miville-Couture et autoriser une dépense maximale de 495 557,73 \$ (appel d'offres public VMP 18-009 - 06 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 495 557,73 \$ pour le réaménagement du parc Miville-Couture (appel d'offres public VMP-18-009 – 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 445 057,73 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23
1187763001

CA18 240256

Approuver la convention avec la Direction Chrétienne inc. (Innovation Jeunes), se terminant le 30 août 2018, pour la mise en place de la programmation de Quartier en mouvement et accorder une contribution de 20 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 30 août 2018, avec l'organisme Direction Chrétienne (Innovation Jeunes);

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24
1185907001

CA18 240257

Ratifier une dépense additionnelle de 19 461,25 \$, afin de majorer la dépense à 320 250,15 \$ dans le cadre du contrat accordé à S. Boudrias Horticole inc. et de 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette) pour la saison hivernale 2017-2018 pour la location de 3 Tracteurs/Chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA18 240102, adoptée à sa séance du 13 mars 2018, ratifié une dépense additionnelle de 67 649,49 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2017 2018 pour la location de 3 Tracteurs/Chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement auprès de S. Boudrias Horticole inc. et de 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette);

Attendu que les heures estimées au présent contrat sont insuffisantes aux besoins de l'arrondissement :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense additionnelle de 19 461,25 \$, taxes incluses, pour la location de 3 Tracteurs/Chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2017 2018, dans le cadre du contrat accordé à S. Boudrias Horticole inc. et de 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette), majorant ainsi le montant total du contrat à 320 250,15 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.25
1175382006

CA18 240258

Ratifier une dépense additionnelle de 5 752,42 \$, afin de majorer la dépense à 144 492,71 \$ dans le cadre du contrat accordé à M.J. Contach enr. pour la saison hivernale 2017-2018 pour la location de deux remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240013 adoptée à sa séance du 14 février 2017, accordé un contrat au prix unitaire de 69 \$/h à M. J. Contach enr. pour les services de deux remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016 2017 et 2017-2018;

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240102 adoptée à sa séance du 13 mars 2018, ratifié une dépense additionnelle de 29 261 09 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2017-2018 pour la location de deux remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement auprès de M.J. Contach enr;

Attendu que des services supplémentaires ont été nécessaires en raison de facteurs météorologiques particuliers :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 752,42 \$ auprès de M.J. Contach enr. pour la saison hivernale 2017-2018 pour la location de deux remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.26
1167203012

CA18 240259

Ratifier une dépense additionnelle de 5 267,92 \$, afin de majorer la dépense à 323 593,89 \$ dans le cadre du contrat accordé à Lukyluc auto inc. pour la saison hivernale 2017-2018 pour la location de remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240455 adoptée à sa séance du 12 septembre 2017 accordé un contrat au prix unitaire de 129,98 \$/h à Lukyluc auto inc. et un contrat de 135 \$/h à Remorquage Centre-Ville pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement de la saison 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 241 419,91 \$ (appel d'offres public 17-16202 - 5 soumissionnaires);

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA18 240104 adoptée à sa séance du 13 mars 2018, ratifié une dépense additionnelle de 76 906,06 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2017 2018 pour la location de remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement auprès de Lukyluc auto inc. et de Remorquage Centre-Ville;

Attendu que les heures estimées aux contrats s'avèrent insuffisantes :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 267,92 \$ auprès de Lukyluc auto inc. pour la saison hivernale 2017-2018 pour la location de 3 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.27
1175382003

CA18 240260

Approuver la convention avec La Virée des ateliers dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2018 pour la tenue de l'évènement « La Virée des ateliers 2018 » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 30 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention avec La Virée des Ateliers pour l'évènement « La Virée des Ateliers 2018 »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution hors programme de 30 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.28
1180318014

CA18 240261

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal-Quartier historique pour la réalisation de son Plan d'action 2018, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 175 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la réalisation de son plan d'action 2018, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 prolongé;

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 175 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.29
1180318011

CA18 240262

Autoriser une affectation de 820 000 \$ des surplus de l'arrondissement, accorder un contrat de 2 548 882,50 \$ à Groupe ABF inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de trottoirs dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 2 688 882,50 \$ (appel d'offres public VMP-18-010 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 2 688 882,50 \$ pour la réalisation des travaux de reconstruction de trottoirs dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-18-010 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Groupe ABF inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 2 548 882,50 \$, taxes incluses;

D'affecter un montant de 820 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.30 1184657002

CA18 240263

Réunion, pour étude et adoption d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De réunir pour études et adoption les points 20.31 à 20.38.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240264

Approuver les conventions, se terminant le 26 octobre 2018, avec les Éco-quartiers de Sainte-Marie, de Saint-Jacques et de Peter McGill pour le projet de carrées d'arbre et de « Mange-Trottoir » dans Ville-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 24 774,75 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 26 octobre 2018, avec les éco-quartiers de Saint-Jacques, de Sainte-Marie et de Peter-McGill dans le cadre des projets « carrés d'arbres » et de « Mange-Trottoir » dans l'arrondissement de Ville Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 12 387,25 \$ à l'Association sportive et communautaire du centre sud - Éco-quartier Saint-Jacques;
- 10 653,25 \$ à la Société écocitoyenne de Montréal - Éco-quartier Sainte-Marie;
- 1734,25 \$ à la Société pour l'action, l'éducation, la sensibilisation environnementale – SEASAM Éco-quartier Peter-McGill;

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 24 774, 75 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.31
1185876005

CA18 240265

Accorder un contrat de 32 337,87 \$, pour l'année 2018, à Lavage de vitres de l'Est pour le lavage des vitres des différents édifices municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 32 337,87 \$ (appel d'offres sur invitation 18- 16471 -A52 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 32 337,87 \$ pour le lavage des vitres des différents édifices municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2018 (appel d'offres sur invitation 18-16471 - A52 - 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 32 337,87 \$, à Lavage de vitres de l'Est ltée, plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 32 337,87 \$, taxes incluses, conformément au conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.32
1186890010

CA18 240266

Modifier la résolution CA17 240241 et approuver les conventions modifiées avec Corpuscule Danse et Conscience urbaine afin de leur permettre de tenir leurs événements durant la saison estivale 2018, selon les mêmes conditions prévues en 2017

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240241 adoptée à sa séance du 9 mai 2017 approuvé les conventions avec 25 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 et accordé, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 204 500 \$;

Attendu que des projets ont dû être reportés, pour des raisons de logistique, au cours de la saison estivale 2018 :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De modifier la résolution CA17 240241 et d'approuver la convention modifiée avec Corpuscule Danse et Conscience urbaine, afin de leur permettre de tenir leurs événements durant la saison estivale 2018, selon les mêmes conditions prévues qu'en 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.33
1172624006

CA18 240267

Modifier la résolution CA17 240095 et approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique afin de diminuer la contribution accordée de 15 000 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240095 adoptée à sa séance du 14 mars 2017, autorisé une affectation de surplus, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique dans le cadre du volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 et accordé une contribution de 150 000 \$ pour l'année 2017;

Attendu que pour des raisons d'ordre technique, la SDC a n'a pas été en mesure de réaliser le projet de commercialisation artérielle no. 3 :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De modifier la résolution CA17 240095 et d'approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique concernant les clauses financières afin de réduire la contribution accordée de 15 000 \$ pour une contribution totale de 135 000 \$;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.34 1171455001

CA18 240268

Approuver un projet de convention par lequel 9349-8244 Québec inc. consent à la Ville de Montréal un usufruit d'une partie d'un bâtiment à être construit et représentant une superficie approximative au sol de 5 793 m², situé au sud de la rue Tupper et à l'ouest de la rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'un centre multifonctionnel comprenant une salle de spectacle, une bibliothèque et un centre communautaire, identifié comme étant le futur Centre Peter-McGill, pour un terme de 40 ans et pour une rente estimée de 68 567 225 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention d'usufruit

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver le projet de convention d'usufruit par lequel 9349-8244 Québec inc. consent à la Ville un usufruit sur des espaces situés aux 1^{er} et 2^e étages d'un bâtiment à être construit au sud de la rue Tupper et à l'ouest de la rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie approximative de 5 793 m², aux fins d'un centre multifonctionnel comprenant une salle de spectacle, une bibliothèque et un centre communautaire, pour un terme de 40 ans et pour une rente estimée de 68 565 869 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention d'usufruit en vigueur;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.35 1187979001

CA18 240269

Autoriser une dépense additionnelle de 140 125,21 \$ afin de majorer la dépense à 2 059 010,25 \$ dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Ventec inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc Walter-Stewart - Phase II dans l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240538 adoptée à sa séance du 4 octobre 2017 autorisé une affectation de surplus temporaire de 1 531 843,16 \$, accordé un contrat de 1 918 885,04 \$ à Les entreprises Ventec inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc Walter-Stewart - Phase II dans l'arrondissement de Ville-Marie et autorisé une dépense maximale de 2 006 107,08 \$ (appel d'offres public VMP-17-038 - 4 soumissionnaires);

Attendu qu'en cour de projet, des ajustements furent requis:

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense additionnelle de 140 125,21 \$ dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Ventec inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc Walter-Stewart - Phase II dans l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi le montant total du contrat à 2 059 010,25 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.36 1170093008

CA18 240270

Autoriser une dépense de 309 540,04 \$ pour le réaménagement paysager et des travaux d'éclairage du parc Messier dans le cadre des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Messier entre la rue Hochelaga et la rue Sherbrooke

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense de 309 540,04 \$ pour le réaménagement paysager et des travaux d'éclairage du parc Messier, dans le cadre du projet de reconstruction de conduite d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Messier entre la rue Hochelaga et la rue Sherbrooke, de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.37 1186140001

CA18 240271

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 17 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ au Y des femmes de Montréal;
- 500 \$ au Jardin communautaire des 50 citoyens;
- 4 500 \$ au Club optimiste Saint-Jacques de Montréal;
- 1 500 \$ au Regroupement des jeunes chambres du commerce du Québec;
- 2 000 \$ à Oxy-Jeunes inc.;
- 2 000 \$ à Organisation Radio-Dodo;
- 1 000 \$ à la Société écocitoyenne de Montréal;
- 500 \$ au Festival de Films Féministes de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 17 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.38 1180619004

CA18 240272

Réunion, pour étude et adoption d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De réunir pour études et adoption les points 30.01 à 30.07.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240273

Autoriser un affectation de surplus et accorder une contribution maximale de 25 000 \$ à Théâtre Espace Libre pour compenser les frais relatifs à l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre des travaux prévus en 2019 pour le maintien des actifs

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'accorder une contribution maximale de 25 000 \$ à Théâtre Espace Libre pour compenser les frais relatifs à l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre des travaux prévus en 2019 pour le maintien des actifs;

D'affecter un montant total de 25 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1180141003

CA18 240274

Autoriser l'affectation du surplus libre de l'arrondissement de 1 500 000 \$, (500 000 \$ par an à compter de 2019), afin de soutenir la réalisation des actions identifiées dans le plan local de développement durable 2017-2020 et dans le plan local de déplacement

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'affecter une somme de 1 500 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin de financer les différentes actions identifiées dans le plan local de développement durable 2017-2020 et le plan local de déplacement de Ville-Marie;

D'intégrer ce montant au budget de fonctionnement à raison de 500 000 \$ par année à compter de 2019;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1180141002

CA18 240275

Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 mars 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1185158001

CA18 240276

Approuver la répartition du surplus de gestion 2017 de l'arrondissement de Ville-Marie établie à 13 584 900 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017 de la Ville de Montréal et autoriser la fermeture du compte de surplus affecté aux immobilisations

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la répartition des surplus de gestion 2017 de l'arrondissement de Ville-Marie, établie à 13 584 900 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017 de la Ville de Montréal;

D'approuver la fermeture du compte de surplus affecté aux immobilisations ainsi que le transfert du solde au compte de surplus affecté - autres fins.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1187128001

CA18 240277

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.05

1185237028

CA18 240278

Déposer la reddition de compte pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, signalisation, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240634 adoptée à sa séance du 13 décembre 2016, Autorisé préalablement une somme de 13 350 200 \$ pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, signalisation, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

Attendu qu'en cours d'année, des changements ont été nécessaires par rapport au budget initial:

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De déposer la reddition de compte pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, signalisation, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.06
1165384003

CA18 240279

Autoriser une affectation de 500 000 \$ en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'affecter une somme de 500 000 \$ en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo à installer à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.071187128003

CA18 240280

Réunion, pour étude et adoption d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De réunir pour études et adoption les points 40.01 à 40.04 et 40.06 à 40.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240281

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel dérogeant à la hauteur en mètres et en étages pour le bâtiment à construire au 99999, rue Saint-Marc, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Appartements Saint-Marc – Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 10 avril 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

1) D'accorder, pour le terrain occupant le lot numéro 1 605 637, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'aménager et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 1 à 10, réalisés par Coursol-Miron architectes, annotés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 27 février 2018;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) le traitement des façades latérales, incluant le niveau de la fausse mansarde, doit assurer l'unité d'ensemble du bâtiment;
 - ii) les matériaux de revêtement doivent être de grande qualité;
 - iii) l'aménagement de l'aire de stationnement doit assurer la sécurité de tous ses utilisateurs, notamment celle des cyclistes et être conçu de manière à éviter tout conflit entre les différents moyens de transport;

3) De fixer un délai de 36 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.01

1187303004

pp 376

CA18 240282

Adopter une résolution modifiant la résolution CA11 240756 concernant l'implantation d'un complexe immobilier sur l'îlot délimité par le boulevard Robert-Bourassa et les rues Saint-Jacques, Gauvin et Notre-Dame, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 10 avril 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 1^{er} mai 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De modifier le projet de résolution par l'ajout, à la suite de l'article 3), de l'article suivant :

« 4) De modifier le troisième paragraphe de la résolution CA11 240756 par le remplacement des mots « la première phase de construction du complexe immobilier identifié aux plans mentionnés précédemment; » par les mots « l'achèvement de la structure du basilaire de la première phase de construction identifiée aux plans mentionnés précédemment; » » :

D'adopter la résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit ;

1) De modifier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le premier paragraphe de la résolution CA11 240756 par le remplacement du sous-paragraphe « c » par les sous-paragraphe suivants :

a) d'ériger par phases deux complexes immobiliers distincts reliés par un passage souterrain et une place publique conformément aux plans numérotés 1 à 11, intitulés 700 - 800, *Saint-Jacques* et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie le 30 mars 2018;

b) de déroger au paragraphe 1 de l'article 11.1 du Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M. c. O-1);

2) De modifier le deuxième paragraphe de la résolution CA11 240756 par le remplacement du sous-paragraphe « a » par le sous-paragraphe suivant :

a) respecter substantiellement l'implantation et la volumétrie montrées aux plans mentionnés précédemment pour le basilaire;

3) De modifier le deuxième paragraphe de la résolution CA11 240756 par l'ajout des conditions suivantes :

a) une place publique doit être aménagée entre les deux complexes immobiliers tels qu'illustrés aux plans mentionnés au sous-paragraphe « a » du paragraphe précédent. Cette place publique doit s'étendre de la rue Saint-Jacques à la rue Notre-Dame et présenter une largeur d'au moins 40 mètres;

b) la demande de permis de construction de la tour de bureaux doit être accompagnée d'une servitude d'accès public pour la place publique projetée, ainsi que d'un plan détaillé de son aménagement paysager;

c) les constructions doivent tendre à respecter les paramètres d'implantation, de volumétrie et de traitement architectural montrés aux plans mentionnés précédemment et favoriser des conditions de confort pour la place publique projetée (vent et ensoleillement);

4) De modifier le troisième paragraphe de la résolution CA11 240756 par le remplacement des mots « la première phase de construction du complexe immobilier identifié aux plans mentionnés précédemment; » par les mots « l'achèvement de la structure du basilaire de la première phase de construction identifiée aux plans mentionnés précédemment; »

5) De soumettre les demandes de permis de construction et de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, ainsi qu'à la résolution CA11 240756, les critères additionnels suivants s'appliquent :

a) l'aménagement de la place publique projetée vise à privilégier :

- une surface végétalisée avec, notamment, la plantation d'arbres à grand déploiement, avec une profondeur de sol arable d'au moins 2 mètres;
- un décorum de prestige pouvant contribuer à la mise en valeur du bâti riverain tout en offrant des espaces de détente pour les usagers;
- une gestion intégrée et performante de gestion des eaux pluviales;
- la préservation in situ des vestiges archéologiques, sous réserve des mesures requises en cas de contamination du sol;

b) le traitement architectural des bâtiments vise à privilégier :

- une volumétrie qui contribue à minimiser les impacts éoliens au sol et à maximiser l'ensoleillement, particulièrement sur la place publique projetée;
- un pourcentage d'ouverture d'au plus 60 % pour le basilaire du 700, rue Saint-Jacques;
- une proportion dominante de pierre grise pour le revêtement du basilaire du 700, rue Saint-Jacques;
- un éclairage nocturne discret;
- un affichage intégré au concept architectural;
- un verre transparent, sous réserve des objectifs de performance énergétique;
- l'aménagement de toits verts;
- une fragmentation du traitement des tours de façon à minimiser leur masse et à accentuer leur expression verticale;
- une intégration de la façade historique montrée aux plans mentionnés précédemment qui est respectueuse du caractère architectural d'origine de ce bâtiment;

c) l'implantation des bâtiments vise à privilégier :

- un alignement sur rue du côté des rues Saint-Jacques et Notre-Dame;
- des accès piétonniers sur le boulevard Robert-Bourassa, les rues Saint-Jacques et Notre-Dame et sur la place publique projetée;
- l'aménagement d'accès véhiculaires (stationnements et quais de chargement) respectueux du caractère piétonnier des trottoirs bordant le site;

6) De fixer la prise d'effet de la présente résolution au dépôt d'une demande de permis de construction complète pour l'un ou l'autre des complexes immobiliers projetés, à défaut de quoi, elle demeure nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
1180867002
pp 377

CA18 240283

Adopter une résolution modifiant la résolution CA15 240528 ayant autorisé la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 430, rue Sherbrooke Est, et autorisant la démolition partielle du bâtiment situé au 430, rue Sherbrooke Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 10 avril 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 1^{er} mai 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

1) De modifier la résolution CA15 240528, adoptée par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie lors de sa séance du 13 octobre 2015, en permettant la démolition partielle (76%) du bâtiment situé au 430, rue Sherbrooke Est conformément aux plans numérotés 7, 9, 11 et 13 à 16, réalisés par Microclimat et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 12 mars 2018 :

2) D'assortir cette autorisation à la condition de déposer, avant l'émission du certificat de démolition, une garantie monétaire irrévocable de 387 500 \$ qui devra demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de restauration de la façade d'origine soient terminés.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
1184869005
pp 378

CA18 240284

Adopter une résolution autorisant le réaménagement de la Place-Pasteur, des abords du clocher Saint-Jacques, du parvis sud de l'Église Saint-Jacques et de la cour du Pavillon J.A.-De-Sève et permettant la construction d'une station de recharge électrique sur l'îlot situé à l'intersection des rues Sanguinet et Christin, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 10 avril 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 1^{er} mai 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De modifier le projet de résolution par la suppression du paragraphe c) de l'article 2);

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

1) D'accorder pour les immeubles situés dans le territoire d'application défini en annexe A et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) l'autorisation:

a) de déroger notamment aux articles 5 et 10 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation de la phase II de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dans les quadrilatères compris entre le boulevard de Maisonneuve, la rue Berri, le boulevard Dorchester, les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Sanguinet (Règlement 7489), relativement aux aménagements paysagers et aux usages autorisés.

b) de déroger notamment à l'article 4 et aux plans en annexes portant la numérotation A-100 et A-101 du Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation d'un bâtiment à des fins universitaires sur un emplacement situé du côté est de la rue Sanguinet entre les rues Christin et Sainte-Catherine Est, et autorisant la démolition des bâtiments situés aux 1225 à 1237 rue Sanguinet (Règlement 96-017), relativement aux aménagements paysagers autorisés.

c) de déroger notamment aux articles 134, 170, 369.1, 382, 565 et 609 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement aux usages prescrits, à l'apparence d'un équipement mécanique ou son installation en cour avant, aux enseignes temporaires et à la prohibition d'aménager une aire de stationnement extérieure pour aménager le site Christin délimité en annexe A (lot 2 161 942).

d) d'aménager le site Christin de manière substantiellement conforme au plan en annexe B, réalisé par la firme Provencher Roy et estampillé le 1^{er} mars 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie.

e) d'occuper les immeubles du territoire Abords du clocher Saint-Jacques et Parvis sud, selon les dispositions en vigueur du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

a) l'implantation, la hauteur minimum et la composition architecturale doit être substantiellement conforme au plan en annexe B;

b) les bornes de recharge électrique devront être dans les tons de gris;

3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente résolution à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

ANNEXE A

Territoire d'application



ANNEXE B

Plan réalisé par la firme Provencher Roy et estampillé le 1^{er} mars 2018 par la Direction de l'aménagement urbain.



Adoptée à l'unanimité.

40.04
1183332001
pp 379

CA18 240285

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les conditions d'autorisation de l'usage « résidence de tourisme » - 2^e projet de règlement

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ,c.A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 10 avril 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 1^{er} mai 2018 quand à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les conditions d'autorisation de l'usage « résidence de tourisme ».

Adoptée à l'unanimité.

40.05
1184869006
CA-24-282.114

CA18 240286

Adopter une résolution autorisant la transformation et l'agrandissement du Musée d'art contemporain de Montréal, situé au 1400, rue Saint-Urbain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), pour le Musée d'art contemporain de Montréal, situé au 1400, rue Saint-Urbain, l'autorisation :
 - a) de déroger au Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du Musée d'art contemporain dans le quadrilatère délimité par le boulevard De Maisonneuve et les rues Jeanne-Mance, Sainte-Catherine et Saint-Urbain (6764, modifié);
 - b) de transformer le Musée d'art contemporain de Montréal conformément aux plans numérotés 1 à 18, réalisé par Saucier + Perrotte / GLCRM architectes en consortium et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie le 24 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
1180867003
pp 380

CA18 240287

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement aux dimensions de la voie d'accès et de l'unité de chargement à fournir pour le bâtiment situé au 1501, rue De Bleury (Balmoral)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 1501, rue De Bleury, une dérogation permettant la possibilité de ne pas respecter la hauteur libre minimale pour la voie d'accès et l'unité de chargement, et ce, en dérogation aux articles 578 et 595 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1184869007

CA18 240288

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'aménagement d'un escalier d'issue extérieur qui empiète dans la marge arrière du bâtiment situé au 1670-1672, rue Saint-Denis

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 1670-1672, rue Saint-Denis, une dérogation permettant l'aménagement d'un escalier d'issue extérieur qui empiète dans la marge arrière, et ce, en dérogation de l'article 370 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1186255006

CA18 240289

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) une ordonnance visant la réduction de la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur le chemin Remembrance, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et la voie Camillien-Houde, ainsi qu'une réduction de la limite de vitesse à 40 km/h sur la voie Camillien-Houde, entre le chemin Remembrance et l'avenue du Mont-Royal

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 210 visant la réduction de la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur le chemin Remembrance, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et la voie Camillien-Houde, ainsi qu'une réduction de la limite de vitesse à 40 km/h sur la voie Camillien-Houde, entre le chemin Remembrance et l'avenue du Mont-Royal.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1185353002

CA18 240290

Adopter un règlement d'emprunt autorisant le financement de 6 901 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière local dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption du règlement autorisant un emprunt de 6 901 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et pour lequel ce dossier décisionnel en fait la présentation.

Adoptée à l'unanimité.

40.10
1187128002
CA-24-284

CA18 240291

Réunion, pour étude et adoption d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De réunir pour études et adoption les points 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240292

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « gîte touristique » à tous les étages du bâtiment situé au 2202, rue Bercy

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « gîte touristique » à tous les étages du bâtiment situé au 2202, rue Bercy, et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 150 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1187400003

CA18 240293

Édicter une ordonnance permettant d'installer et de maintenir, à des fins sociocommunitaires, une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé aux 1050-1094, rue Berri, à l'occasion d'une campagne de financement de l'organisme « La rue des femmes »

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 203 permettant d'installer et de maintenir, à des fins sociocommunitaires, une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé aux 1050-1094, rue Berri, à l'occasion d'une campagne de financement de l'organisme « La rue des Femmes », et ce, jusqu'au 12 mai 2020, aux conditions prévues.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1180394004

CA18 240294

Édicter une ordonnance autorisant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau pour la période estivale 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance c. B-3, o. 569 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du parc Jean-Drapeau, selon les horaires des événements identifiés pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1182931002

CA18 240295

Autoriser la fermeture de la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest et de la rue du Square Dorchester, entre les rues Peel et Metcalfe du 4 juin 2018 au 11 juin 2018 pour l'événement promotionnel « La Place du Grand Prix du Canada » et édicter les ordonnances nécessaires à sa tenue

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser l'occupation de la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest et de la rue du Square Dorchester, entre les rues Peel et Metcalfe du 4 au 11 juin 2018;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 570 permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Metcalfe, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest et sur la rue du Square Dorchester, entre les rues Peel et Metcalfe, du 4 au 11 juin 2018, de 9 h à 3 h;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., C-4.1 article 4), l'ordonnance C-4.1, o. 295 permettant de prohiber la circulation automobile sur la rue Metcalfe, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest et sur la rue du Square Dorchester, entre les rues Peel et Metcalfe, du 4 au 11 juin 2018, de 9 h à 3 h.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1180318009

CA18 240296

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1863, boulevard René-Lévesque Ouest, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance 5984, o. 136 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1863, boulevard René-Lévesque Ouest, de l'obligation de fournir les deux unités de stationnement qu'exige le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De prendre acte de son engagement à verser 10 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.
Adoptée à l'unanimité.

40.15 1180394006

CA18 240297

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « bureau » à tous les étages du bâtiment situé au 3501, rue Peel

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « bureau » à tous les étages du bâtiment situé au 3501, rue Peel, et ce, conformément à l'article 151 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1187400004

CA18 240298

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation aux règles d'insertion du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282) pour le site localisé au 2525, rue de Rouen

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment projeté au 2525, rue de Rouen, des dérogations permettant de ne pas respecter une règle d'insertion afin de construire un bâtiment de trois étages au lieu de deux étages et de ne fournir aucune unité de stationnement intérieure au lieu des deux unités exigées, et ce, notamment en dérogation à l'article 26 et au paragraphe 1° de l'article 609 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1187400007

CA18 240299

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2018, 4^e partie C)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 571 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 204 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 521 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 123 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 117 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1187803004

CA18 240300

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1) une ordonnance désignant les sites où il est permis aux détenteurs de permis d'artisan de réaliser, d'exposer et de vendre une œuvre artisanale sur le domaine public pour l'année 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), l'ordonnance E-7.1, o. 56 désignant les sites où il est permis aux détenteurs de permis d'artisan de réaliser, d'exposer et de vendre une œuvre picturale ou graphique sur le domaine public pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1186673012

CA18 240301

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 4^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2018, 4^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 572 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 522 permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282 Art. 560), l'ordonnance 01-282, o. 205 permettant l'installation d'enseignes publicitaires selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12, o. 124 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1186673014

CA18 240302

Réunion, pour étude et adoption d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De réunir pour études et adoption les points 40.21 et 40.22.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240303

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit, pour le site localisé au 2525, rue de Rouen

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit pour le bâtiment projeté au 2525, rue de Rouen, et ce, conformément au paragraphe 2° de l'article 136 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1187400008

CA18 240304

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, relativement à la demande de l'usage « résidence de tourisme » pour les unités 402, 403, 404 au 4^e étage du bâtiment situé au 3410, rue Peel

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « résidence de tourisme » pour les unités 402, 403, 404 au 4^e étage du bâtiment situé au 3410, rue Peel.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1176255013

CA18 240305

Réunion, pour étude et adoption d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De réunir pour études et adoption les points 50.01 et 50.02.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240306

Approuver la nomination de M. Guy Charbonneau à titre de Directeur - Coordination grands projets (emploi 106500) au sein de la Direction de l'arrondissement de Ville-Marie (520000), et ce, rétroactivement au 20 avril 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la nomination de M. Guy Charbonneau au poste de Directeur - Coordination grands projets (106500) au sein de la Direction de l'arrondissement de Ville-Marie (520000), et ce, rétroactivement au 20 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1183536001

CA18 240307

Approuver la nomination intérimaire de M. Alain Dufresne au poste de Directeur des travaux publics (29601) de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, rétroactivement au 20 avril 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la nomination intérimaire de M. Alain Dufresne au poste de Directeur des travaux publics (29601) de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, rétroactivement au 20 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

50.02 1183536002

CA18 240308

Renouveler les mandats de messieurs Christian Ducharme et Antonin Labossière, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 2 ans soit du 11 mai 2018 au 10 mai 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De renouveler, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), les mandats de messieurs Christian Ducharme et Antonin Labossière, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 2 ans, soit du 11 mai 2018 au 10 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

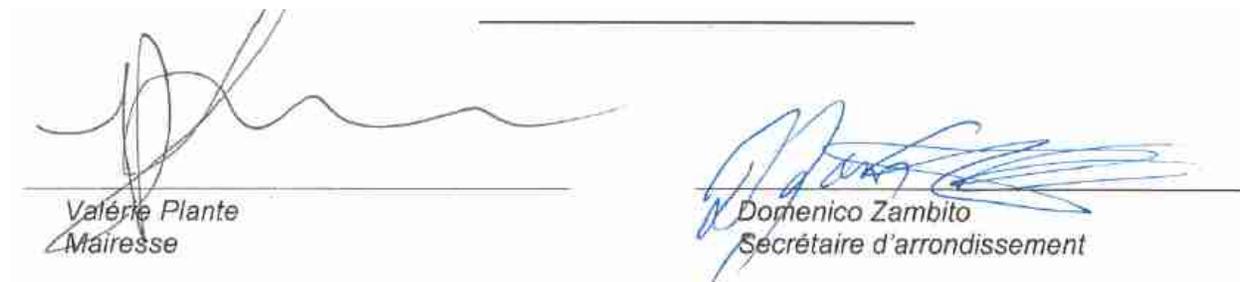
51.01 1180394003

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 12 juin 2018 à 18 h 30, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 11.

70.01



Two handwritten signatures are shown on a white background. The signature on the left is in black ink and is highly stylized. Below it, the text "Valérie Plante" and "Mairesse" is printed. The signature on the right is in blue ink and is also stylized. Below it, the text "Domenico Zambito" and "Secrétaire d'arrondissement" is printed. There are horizontal lines above and below the signatures.

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA18 240317
lors de la séance du conseil tenu le 12 juin 2018.